

COMMUNIQUE DE PRESSE N°2

Mise à jour au 18 avril 2019

La collecte de fonds de l'Archevêché en faveur de la cathédrale Notre Dame de Paris

L'incendie qui a ravagé la Cathédrale Notre-Dame de Paris ce lundi 15 avril suscite toujours une émotion mondiale, beaucoup de sympathie et d'encouragements.

Les équipes de la Fondation Notre Dame n'ont pas encore pu regagner leurs locaux rue du Cloître Notre Dame, mais sont à pied d'œuvre, ayant déjà accueilli les 1600 appels téléphoniques et 2500 messages dont 200 provenant du monde entier, dont Russie, Corée du Sud, Argentine, Brésil ainsi que des Etats-Unis (uniquement pour savoir comment soutenir).

L'archevêque de Paris, Mgr Michel Aupetit, qui est aussi Président de la Fondation Notre Dame, propose à tous ceux qui veulent joindre leur participation à l'effort de reconstruction d'apporter leur concours au

Fonds Notre-Dame de Paris.

Il est abrité par la *Fondation Avenir du Patrimoine à Paris*, sous égide de la Fondation Notre Dame, reconnue d'utilité publique.

La vocation de cette Fondation est de mobiliser des donateurs privés (particuliers et entreprises) pour restaurer les églises historiques de Paris et donc la Cathédrale Notre-Dame. Au 18 avril matin, 15 000 dons ont été effectués via internet pour plus de 2 M€. Ceci est sans compter sur les dons qui arrivent par courrier et les engagements de très grands donateurs.

Les suggestions de soutiens sont de toutes sortes. Ainsi par exemple, un tailleur de pierre en Argentine propose son aide, une propriétaire du Poitou propose les arbres de son avenue pour la charpente, plusieurs personnes proposent d'abattre des chênes dans leur propriété, une boulangère de Mantes-la-Jolie propose de mettre une boîte sur son comptoir, la Fédération des voitures de collection lance une souscription auprès de ses adhérents, une société espagnole spécialisée dans la création de diamants synthétiques pour la haute joaillerie propose de créer des bijoux à partir des débris de la charpente. Nombre d'entreprises, parfois très grandes, lancent des collectes auprès de leurs salariés qu'elles abonderont.

La Fondation Notre Dame recommande la prudence face aux collectes privées françaises ou étrangères multiples qui ont surgi concomitamment à l'évènement (plateformes, cagnottes, etc.). L'ensemble de ce dispositif vise à permettre aux flux de dons d'atteindre leur objectif qui est de restaurer la cathédrale, en parfaite coordination avec les pouvoirs publics.

Le Président de la Fondation Notre Dame a confié à Mme Evelyne Ratte, membre du Conseil d'Administration, la **présidence du Comité de collecte Reconstruction Cathédrale**. Mme Evelyne Ratte est présidente de Chambre à la Cour des Comptes.

Pour faire un don :

CHEQUE

Ordre : Fonds Notre-Dame de Paris

Adresse : Fondation Notre Dame / Patrimoine – 10 rue du Cloître Notre-Dame – 75004 Paris

DON PAR CARTE BANCAIRE

<https://don.fondationnotredame.fr/fapp-notre-dame> ou bien <https://www.commeon.com/fr/projet/urgencenotredameparis#COBA>

VIREMENT BANCAIRE (merci de préciser votre nom, prénom et adresse dans l'ordre de virement pour le reçu fiscal info@fondationavenirpatrimoineparis.fr)

IBAN FR76 3000 3033 9200 0504 1417 757

Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP

Contacts :

. Christophe-Ch. Rousselot, délégué général Fondation Notre Dame - crousselot@fondationnotredame.fr 06 08 04 90 02

. Gabrielle de la Boulaye, responsable du mécénat – Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, *sous égide de la Fondation Notre Dame* - gdelaboulaye@fondationavenirpatrimoineparis.fr - 06 84 08 48 19